

ARITZIA LP
611, RUE ALEXANDER, BUREAU 118
VANCOUVER (COLOMBIE-BRITANNIQUE)
V6A 1E1
CANADA
TÉL. : 604-251-3132; TÉLÉC. : 604-251-6575
ARITZIA.COM

Le 6 août 2014

Christine Lafrance
Greffière du Comité permanent des finances
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ont.)
K1A 0A6
Tél. : 613-992-9753; télécopieur : 613-992-9069
Courriel : FINA@parl.gc.ca

Objet : Consultations prébudgétaires 2014

Je vous remercie de cette occasion de présenter les observations d'Aritzia dans le cadre des consultations prébudgétaires de votre Comité. Nos observations portent sur le thème *Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation* et nos recommandations touchent le Tarif des douanes et le tarif de préférence général (TPG).

Sommaire

Dans le budget 2013, le gouvernement canadien a apporté d'importantes modifications à ses tarifs préférentiels accordés aux pays en développement. Le tarif de préférence général (TPG) a été instauré dans les années 1970 pour donner aux producteurs de pays en développement un accès préférentiel au marché canadien. Les produits de ces pays sont assujettis à des droits de douane inférieurs. Notre entreprise importe des vêtements de soie auprès de fournisseurs situés dans des pays qui ne seront plus admissibles au TPG, et par conséquent, nos droits à l'importation augmenteront considérablement. Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Notre entreprise croit fermement que l'augmentation des droits de douane sur les produits non fabriqués au Canada est inacceptable dans le marché actuel. Nous demandons instamment au Comité de recommander au gouvernement une réduction ou une élimination du tarif sur les vêtements de soie pour les raisons expliquées dans notre mémoire.

Contexte – Aritzia

Aritzia LP est une boutique de mode pour jeunes femmes, située à Vancouver. Aritzia est l'un des détaillants de vêtements canadiens les plus prospères, notamment parce que nous avons été en mesure de mettre au point un certain nombre de nos propres marques et de les commercialiser avec des marques nationales complémentaires.

Aritzia est une boutique de mode innovatrice pour laquelle le design et la qualité des produits sont primordiaux. Elle offre des vêtements ainsi que des accessoires superbes, à un prix inégalable. Grâce à son service à la clientèle incomparable et une expérience personnelle de magasinage en boutique et en ligne, Aritzia présente à ses invités une vision unique de ce qu'il y a de mieux chaque saison.

L'entreprise a été fondée en 1984 par le PDG Brian Hill et une seule boutique a d'abord été lancée à Vancouver. Aritzia est maintenant une entreprise de propriété privée qui est un chef de file en Amérique du Nord depuis sa création il y a trente ans. L'entreprise compte plus de 60 boutiques dans des villes partout en Amérique du Nord dont Vancouver, San Francisco, Toronto, Chicago et New York, la majorité de ces villes étant situées au Canada. Notre personnel dévoué de plus de 2 300 personnes gère le développement de notre produit, l'approvisionnement et la logistique depuis notre bureau de Vancouver.

Modifications apportées au régime de tarif de préférence général

Dans le budget 2013, le gouvernement canadien a apporté d'importantes modifications au régime de tarif de préférence général, retirant de la liste des pays admissibles au TPG quelques pays, notamment la Chine. Le présent mémoire expose les préoccupations de notre entreprise concernant ces modifications qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Les modifications au régime de TPG ont été amorcées pour réorienter les avantages d'un tarif préférentiel aux pays en développement les moins riches. Nous savons que de grandes transformations ont touché les pays (Chine, Inde, etc.) qui ne seront plus admissibles au TPG, notamment sur le plan des revenus et de la compétitivité commerciale. En outre, nous appuyons l'intention du gouvernement de moderniser le tarif des douanes. Cependant, nous craignons que ces modifications n'aient une incidence très négative sur notre entreprise et notre clientèle. Nous croyons aussi que le gouvernement peut facilement remédier à la situation. Les marchandises dont il est question sont des blouses et des robes de soie, qui font partie des catégories suivantes selon le classement tarifaire:

1. HS 6204.49 – Robes pour femmes ou fillettes – vêtements en tissu – textile non indiqué ailleurs
2. HS 6206.10 – Chemisiers, jupes et blouses-chemisier pour femmes ou fillettes – vêtements en tissu de soie

À titre d'information, les pays qui ne seront plus admissibles au TPG (la Chine en particulier) sont les principaux pays fournisseurs des vêtements de soie que nous

importons. Par exemple, 90 % de tous les chemisiers de soie importés au Canada proviennent de Chine.

Les pays qui restent admissibles au TPG ne remplaceront pas la Chine comme fournisseur de ces produits. De la même façon, ces produits ne sont pas fabriqués dans des pays qui bénéficient d'autres programmes d'allègement tarifaire (comme le Tarif des pays les moins développés, ou TPMD) et il est peu probable que la situation change. Retirer la Chine de la liste des pays admissibles au TPG ne nuira pas à la Chine, cela aura simplement pour effet de hausser les taxes que nous acquittons pour nos importations de la Chine.

Incidence sur Aritzia

Pour notre entreprise et toutes les autres entreprises qui importent ces vêtements, les modifications entraînent la hausse des droits de douane que nous payons. Pour les deux produits mentionnés ci-dessus, le total des droits de douane payables augmentera d'environ 800 000.00 \$ (HS 6204.49) et 1 100 000.00 \$ (HS 6206.10) annuellement. Ces chiffres représentent le total des importations annuelles au Canada. Pour vous donner un repère, notre entreprise figure parmi les plus grands importateurs de ces produits, si ce n'est pas le plus grand importateur, et nos droits de douane augmenteront de plus de 500 000 \$ par année pour ces deux produits.

Autrement dit, le taux effectif des droits de douane touchant la grande majorité des vêtements de soie passera de 10 % (le taux du TPG actuel) à 16 % (nation la plus favorisée, NPF) alors que le taux des droits de douane des États-Unis passera de 3,1 % à 9,1 %. L'écart de prix entre le Canada et les États-Unis augmentera, puisque les produits vendus au Canada seront assujettis à des droits de douane beaucoup plus élevés que ceux des États-Unis, ce qui n'est pas négligeable compte tenu de l'importance du magasinage transfrontalier.

Les vêtements que nous importons figurent parmi les produits qui seront le plus touchés par les modifications du TPG. Pour la plupart des produits, la différence entre les taux de TPG et de la NPF est négligeable et il existe d'autres sources d'approvisionnement pour les importateurs canadiens (droits de douane réduits en vertu d'accords de libre-échange, TPMD, etc.). Ces solutions de rechange n'existent pas pour nous et nous ne pouvons pas non plus remplacer ces importations par des produits fabriqués au Canada.

Allègement tarifaire pour les vêtements importés

Aritzia appuie les efforts consentis par le gouvernement canadien pour réexaminer les droits de douane versés à l'égard des vêtements importés. Nous savons que dans le budget 2013, le gouvernement canadien a supprimé les droits de douane (auparavant de 18 %) sur les vêtements pour bébés et il a établi un programme de recherche pour vérifier si ces réductions tarifaires entraînent des prix moins élevés pour les consommateurs canadiens.

En outre, il est mentionné dans le budget 2013 : « Le gouvernement continuera de travailler avec les Canadiens, y compris les consommateurs, les détaillants et les fabricants, afin de

décèler d'autres domaines où les Canadiens pourraient bénéficier d'une libéralisation accrue des tarifs douaniers ». Nous sommes encouragés par cet engagement et nous croyons que le projet de recherche confirmera que des droits de douane moins élevés entraînent une baisse de prix pour le consommateur et préparera le terrain pour d'autres allègements tarifaires.

Simultanément, il est pratiquement certain que des droits de douane plus élevés (découlant des modifications au régime de TPG) entraîneront une hausse des prix pour les consommateurs ou des marges d'exploitation inférieures pour les marques canadiennes et les détaillants. Malheureusement, ce facteur n'a pas été pris en compte dans la politique gouvernementale.

Conclusion et recommandations

Nous encourageons le Comité à prendre en compte les faits fondamentaux suivants.

Des droits de douane accrus découlant de modifications au régime de TPG causent des préjudices aux entreprises canadiennes comme Aritzia et entraîneront des prix plus élevés pour les consommateurs canadiens. Aritzia demande donc au Comité de recommander la réduction ou l'élimination des droits de douane sur les vêtements de soie.

Nous recommandons d'envisager deux possibilités :

1. Abaisser le taux de la NPF à 10 %, pour que celui-ci soit à égalité avec le taux du TPG.

OU

2. Éliminer les droits de douane pour les vêtements de soie qui comme ceux pour bébés ne sont tout simplement pas fabriqués au Canada. Il n'existe pas de fabricant canadien de ces vêtements et l'élimination des droits n'aurait aucune incidence sur l'industrie canadienne.

Nous sommes d'avis que le gouvernement doit concilier ses efforts de réorientation du traitement préférentiel (TPG) et la nécessité de protéger les intérêts des entreprises canadiennes et des consommateurs canadiens. Le ministre des Finances peut rajuster le taux de la NPF à n'importe quel moment et pour n'importe quel produit, comme en témoigne le budget 2013.

Notre entreprise est membre de la Fédération canadienne du vêtement qui soutient nos efforts et ceux de nombreuses autres entreprises qui souhaitent atténuer l'incidence de ces modifications. Nous serons heureux de témoigner devant le Comité pour expliquer toute question soulevée dans le présent mémoire.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour de plus amples renseignements.

Cordialement,

Stan Veljkovic
Directeur de la logistique mondiale
ARITZIA
8335, rue Winston
Burnaby (C.-B.)
V5A 2H3
Tél. : +1 778-331-2240
aritzia.com
sveljkovic@aritzia.com